



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 09 février 2026

**L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à partir de vingt heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

### **Etaient présents :**

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, DORE Nadia, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GEORGE Rémi, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, VAUTRIN Frédéric.

### **Avaient donné procuration :**

Monsieur Teddy DELBE avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Monsieur Xavier DUCRET avait donné procuration à Monsieur Michel GUTH, Madame Cécile LANA avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Evelyne SASSETTI avait donné procuration Monsieur Hervé LAHEURTE, Madame Laetitia SCHLEGEL avait donné procuration à Monsieur Frédéric VAUTRIN, Monsieur William SAUVANET-ARCHENT avait donné procuration à Madame Nadia DORE.

### **Était absent :**

Monsieur Marc MEYER.

**Secrétaire :** Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 09 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé avec 22 voix pour et 4 abstentions (PILLER Christian, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, LARDIN Francis).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 200 euros à l'association « Les gens qui sèment »
- L'avis du Conseil Municipal obligatoire dans le cadre d'un projet des salines sur le territoire de la commune de Rosières aux Salines
- L'acquisition à l'euro symbolique des parcelles le long de la Meurthe, toute la zone humide qui comporte le pont rouge et sur lequel la commune a un projet de voie douce.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent l'ajout de ces trois points.

## **01. Finances – Rapport d’Orientation Budgétaire 2026**

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir au Conseil municipal, précédant l'examen du budget.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Après présentation, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce débat.

## **02. CC3M – Rapport d’Orientation Budgétaire 2026**

Suite à l'approbation du Rapport d'orientation Budgétaire de la CC3M, il appartient au Maire de le présenter aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de la CC3M, portant sur le budget principal ainsi que sur les budgets annexes (RIOM, assainissement et Petite Enfance).

S'agissant du budget Petite Enfance, il est indiqué que la fréquentation de la crèche de Gerbéviller est en baisse, ce qui conduit à une demande de diminution de l'agrément. À l'inverse, les crèches de Blainville et de Damelevières connaissent une forte demande, avec une liste d'attente de 70 demandes pour 20 places disponibles.

Concernant le budget des ordures ménagères, il est précisé que celui-ci a permis le remplacement d'un camion sans recours à l'emprunt. La mise en place de la redevance incitative entraîne une légère augmentation, sans hausse de la fiscalité locale.

Les charges de fonctionnement sont en forte augmentation, notamment en raison du renforcement du service des secrétaires de mairie, du développement des services, des prises de compétences successives ainsi que de l'augmentation des cotisations.

Les principaux projets d'investissement portent sur la réalisation de 14 stations d'épuration, les opérations de déconnexion des fosses et de raccordement des habitations au réseau collectif, ainsi que la construction d'un bâtiment à usage technique et administratif.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil municipal prennent acte du Rapport d'Orientations Budgétaires de la CC3M.

## **03. Ressources Humaines – Modifications du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder aux modifications du tableau des effectifs suivantes :

- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à 24/35<sup>ème</sup>
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à 28/35<sup>ème</sup>
- Augmentation de la Durée Hebdomadaire de Services d'un poste d'adjoint d'animation de 32/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup>

- Ouverture de deux postes d'adjoints administratifs principaux à 35/35<sup>ème</sup>
- Ouverture de poste d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
- Ouverture de poste d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 26/35<sup>ème</sup>.

Après explications, les membres du Conseil Municipal valident les modifications du tableau des effectifs à l'unanimité.

#### **04. CC3M – Convention pluriannuelle de reversement de la compensation financière au titre de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de reversement jointe entre la commune et la CC3M.

Après explications de Monsieur le Maire, à la suite de la délibération prise lors du dernier conseil du 09 décembre 2025, les membres du Conseil autorisent le Maire à signer la convention entre la commune et la CC3M à l'unanimité.

#### **05. Ressources Humaines – Convention forfait chômage CDG 54**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de la convention relative au forfait chômage entre la Commune et le CDG 54.

Après explications, les membres du Conseil Municipal autorisent la commune à renouveler la convention relative au forfait chômage avec le CDG 54 à l'unanimité.

#### **06. Ressources Humaines – Mandatement CDG 54 contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2027-2030**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal afin de mandater le CDG 54 pour la conduite du marché d'appel d'offres relatif au renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires pour la période 2027-2030.

Après en avoir délibéré et à l'issue des explications fournies, le Conseil municipal autorise le mandatement du CDG 54 pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires, à l'unanimité.

#### **07. Finances – Amortissements des biens à faible valeur**

La M57 Instruction M57 (art. 212-2 et suivants) autorise l'amortissement des biens de faible valeur sur une année ou leur inscription directe en section de fonctionnement.

Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser que :

- Les biens d'un montant unitaire inférieur à 1 000 € TTC soient amortis sur une année ;
- Les biens d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC soient

enregistrés directement en section de fonctionnement ;

- Le prorata temporis ne s'applique pas à ces biens. L'amortissement est donc pratiqué en totalité sur l'exercice d'acquisition, quelle que soit la date de mise en service du bien au cours de l'exercice.

Après explications, les membres du Conseil Municipal autorisent l'amortissement des biens à faible valeur tel que présenté à l'unanimité.

## **08. Ludothèque – Création d'une régie pour le prêt de jeux**

Dans le cadre de sa politique culturelle et éducative, la commune souhaite créer un service municipal de prêt de jeux au sein de la ludothèque.

Ce service vise à favoriser l'accès de tous aux pratiques ludiques et à renforcer le lien social.

L'accès au service sera soumis à une adhésion annuelle, fixée à 12 € en plein tarif et 6 € en tarif réduit, conformément au règlement intérieur. Afin de garantir la restitution des jeux en bon état, une caution de 50 € sera demandée lors de l'inscription.

Les modalités de prêt, de restitution et les éventuelles pénalités seront définies dans le règlement intérieur de la ludothèque. Les recettes liées aux adhésions et à la gestion du service seront encaissées par une régie de recettes créée à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création de ce service
- de valider le règlement intérieur
- d'autoriser le Maire à en assurer la mise en œuvre en créant une régie d'avances.

Après explications de Madame Nadia DORE, les membres du Conseil Municipal valident le règlement de fonctionnement du service prêt de jeux ainsi que la création de la régie correspondante à l'unanimité.

## **09. Vie associative – Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros à l'ACBD Omnisports dans le cadre de l'organisation des séances de sport santé pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent le versement de la subvention de 800 euros à l'ACBD Omnisports.

## **10. Vie associative – Subvention Comité des Fêtes de Damelevières**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Damelevières pour l'organisation du défilé de la Saint Nicolas 2025. Le montant sollicité est de 600 euros pour un total de dépenses de 1 576,60 €.

Après explications, les membres du Conseil Municipal valident le versement d'une subvention de 600 euros pour l'organisation du défilé de la Saint Nicolas à l'unanimité.

#### **11. Vie associative – Subvention exceptionnelle**

Après présentation de la demande, le Conseil municipal examine l'opportunité d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Les Gens qui Sèment », association regroupant les résidents des EHPAD de Rosières et de Blainville. Cette subvention a pour objet de soutenir les actions et activités menées au bénéfice des résidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 euros.

#### **12. Avis projet des Salines**

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique, le Conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur le projet dit des « sablières de la Meurthe », transmis par le commissaire enquêteur. Ce projet consiste en la réouverture de gravières sur le territoire concerné.

Après présentation du dossier et échanges sur les impacts potentiels du projet, notamment environnementaux et territoriaux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable au projet à l'unanimité et 3 abstentions (Christian PILLER, Véronique DEBESSAT et Bertrand DANIEL).

#### **13. Acquisition euro symbolique parcelles long de la Meurthe**

Cette acquisition foncière s'inscrit dans le cadre du projet de développement des voies douces, engagé depuis plusieurs années et faisant l'objet de négociations de longue date. Les parcelles concernées sont situées en zone inondable, en plein périmètre du PPRI, le long d'un axe stratégique à proximité du Pont Rouge. L'objectif de la commune est de maîtriser ces terrains, aujourd'hui inondables et pollués, afin de les restaurer, de préserver et valoriser leur potentiel écologique, de constituer une véritable zone de biodiversité et d'étendre l'espace naturel sensible existant.

Il est également précisé que la famille propriétaire a souhaité que le futur chemin porte le nom de « chemin Charles VOGT ».

Après présentation du projet et des enjeux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à procéder à l'acquisition de ces terrains pour l'euro symbolique.

#### **. Informations et questions diverses**

##### **✓ Remerciements :**

- Amicale des Donneurs de Sang
- Association AJHPS pour le versement d'une subvention de 2 500 euros.

##### **✓ Animations :**

- **07 mars** : Repas des aînés
- **08 mars** : « À vos baskets »
- **13 février** : Vernissage à la médiathèque – rencontre avec l’auteur local Gaétan THULLIER
- **20 février** : Cérémonie citoyenne
- **25 février** : Carnaval de la MFC, de 14 h à 17 h
- **14 mars** : Représentation théâtrale des classes enfants et adolescents de l’EMEA
- **17 juin** : Voyage des aînés en Alsace (Obernai)

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.  
Fait à Blainville-sur-l’Eau, les jours et an susdits.

Le Maire  
Olivier MARTET